



## Marché Public de Fournitures et Travaux **inférieur à 90.000,00€HT**

**Procédure adaptée**, soumis aux dispositions des articles 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**PARCOURS SPORTIF ET AIRE DE JEUX – BASE DE LOISIRS DE  
L'ETANG DES 3 SOURCES – 59470 WORMHOUT**

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**LOT UNIQUE**

**Code CPV : 45212200-8 + 45212140-9**

N° marché	2	0	1	8	-		
-----------	---	---	---	---	---	--	--

## 1 – Objet et étendue de la consultation

### 1.1 – Objet

La présente consultation concerne la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux sur le site de la Base des 3 sources à WORMHOUT

### 1.2 – Mode de passation et signature du marché

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

En vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2014 portant délégation au maire en vertu de l'article 2122-22 du CGCT, le marché sera signé par Monsieur Frédéric DEVOS, Maire

### 1.3 – Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire

### 1.4 – Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Le prix comprendra toutes les fournitures et travaux nécessaires à la réalisation du marché.

Les candidats fourniront des devis détaillés, l'un pour le parcours sportif, l'autre pour l'aire de jeux. Chaque devis détaillera la fourniture et la mise en œuvre. Les prix seront fermes et définitifs.

### 1.5 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

**45212200-8 – travaux de construction d'installations sportives**

**45212140-9 – Installation récréative**

## 2 – Conditions de la consultation

### 2.1 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 – Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 – Variantes

Aucune variante libre n'est autorisée et aucune variante n'est imposée.

### 2.4 – Négociation

La collectivité se réserve le droit de négocier sur le prix et les délais.

## 3 – Intervenants

### 3.1 – Maîtrise d'œuvre

le maître d'œuvre est la ville de Wormhout

La présente consultation concerne la création d'un parcours sportif et d'une aire de jeux sur le site de la Base des 3 sources à WORMHOUT

Toute question technique devra être adressée par e-mail à M Stéphane Lesaffre, responsable des services techniques à l'adresse : [strehane.lesaffre@wormhout.fr](mailto:strehane.lesaffre@wormhout.fr) et sur le profil acheteur de la Ville

### 3.2 – Maître d'ouvrage

Ville de WORMHOUT, représentée par M Frédéric DEVOS, Maire

Hôtel de Ville – 47, Place du Général de Gaulle – 59470 WORMHOUT

Tél : 03.28.65.63.72

e-mail : [communication.mairiedewormhout@wanadoo.fr](mailto:communication.mairiedewormhout@wanadoo.fr)

PROFIL ACHETEUR DE LA VILLE : [www.cdg596280.fr](http://www.cdg596280.fr) – rubrique : Marchés publics

Toute question administrative ou de procédure devra être adressée par e-mail à Mme Martine Couttenier chargée des marchés publics et M Cédric Carlier, DGS aux adresses

suivantes :

[Martine.couttenier@wormhout.fr](mailto:Martine.couttenier@wormhout.fr)

[Cedric.carlier@wormhout.fr](mailto:Cedric.carlier@wormhout.fr)

ainsi que sur le profil acheteur de la ville.

#### 4 – Conditions relatives au contrat

##### 4.1 – Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'initiative du candidat qui devra les préciser dans son offre et sur l'acte d'engagement.

La collectivité souhaite un début de chantier en février 2019.

##### 4.2 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) éventuels du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures validées par le Responsable des services techniques.

##### 4.3 – Avance forfaitaire

Sans objet compte tenu de la durée du marché

##### 4.4 – Retenue de garantie

Il sera fait application du CGCA

#### 5 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Les plans

Il est téléchargeable sur le profil acheteur de la Ville – [www.cdg596280.fr](http://www.cdg596280.fr) – rubrique marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation, au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Si pendant la consultation, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de la nouvelle date.

#### 6 – Présentation des candidatures et des offres

##### 6.1 – Documents à produire :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise
- certificats de qualifications et/ou de qualité demandés
- DC1 avec les pièces justificatives
- DC2 avec les pièces justificatives
- références de travaux similaires

##### 6.2 – Pièces de l'offre :

- L'acte d'engagement – imprimé ATTR11
- Les devis descriptifs quantitatifs détaillés
- Le planning
- L'attestation de visite du site
- Une note méthodologique et descriptive sera jointe au dossier, détaillant les matériels et les méthodes de pose. Les fiches techniques, certificats, attestations, garanties et autres documents des fabricants pour chaque agrès et module de jeux seront annexés à la note méthodologique.
- Les RAL des colories possibles

- Les références significatives de travaux similaires
- Une note de présentation de l'entreprise.

07 – critères d'analyse des offres :

50% sur le prix

50% sur la valeur technique

- Qualité du mobilier et des matériaux qui les composent - 20%
- Leur intégration dans l'environnement – 10%
- Leur origine (développement durable) – 10%
- Les conditions de garantie et de service après-vente – 10%

08 – Conditions d'envoi des offres

Les candidats devront remettre leurs offres :

- Par voie électronique obligatoirement sur le profil acheteur de la ville :  
<https://marchespublics596280.fr>

Une copie sauvegarde sur support papier ou électronique pourra être adressée par courrier (LR+AR) ou contre récépissé sous pli cacheté portant la mention suivante « marché parcours sportif et aire de jeux – Base de loisirs des 3 sources – WORMHOUT » à l'adresse suivante :  
Hôtel de Ville – service Marchés publics – 47 place du Général de Gaulle – BP 20009 – 59726  
WORMHOUT

09 – Date et heure limite de réception des offres :

Jeudi 20 décembre 2019 – 12h